

# LES ÉCHANGES ACADÉMIQUES EN SGM

Le département SGM vous propose plusieurs options vous permettant d'acquérir une expérience à l'étranger. Cela peut être en échange ou lors d'un stage en entreprise.

Ce séjour à l'étranger fait partie intégrante de votre projet individuel de formation.

Pour vous aider dans vos démarches, l'INSA a mis en place une structure entièrement dédiée à l'international, la Direction des Relations Internationales (DRI), et le département possède son propre service de relations internationales.

Responsables départs en 4SGM : Lucile Joly-Pottuz

Responsables départs en 5SGM : Alain Fave

Responsable accueil étudiants étrangers en SGM : Abdelkader Souifi

Responsable des accords Erasmus pour le département : Alain Fave - i.e. suivi et signature des accords avec les universités partenaires, prospection de nouveaux accords.

Secrétariat : Elayne Giry - [sgm-echanges@insa-lyon.fr](mailto:sgm-echanges@insa-lyon.fr)

L'INSA a des accords privilégiés avec plus de 200 universités réparties dans le monde entier, ce qui permet à plus de 300 étudiants de partir chaque année en échange académique dans de bonnes conditions en bénéficiant dans la plupart des cas de bourses d'études (Socrates, Région, INSA).

Un séjour à l'étranger se construit et sa préparation débute près d'un an avant le départ : il faut préparer un important dossier administratif, consulter les programmes des universités étrangères, respecter un calendrier, attendre activement ... les acceptations dans les universités, les bourses, ...

Dans tous les cas, il faudra être motivé, organisé, prévoyant, patient...

Le jury du 1<sup>er</sup> semestre du département donnera un avis pour votre départ. **L'autorisation définitive de départ est donnée par le jury du second semestre.**

## Scolarité à l'étranger

- Le contrat d'étude initial est établi en France avant le départ et validé par le responsable de votre année (janvier-février).
- Une fois sur place, l'étudiant vérifie qu'il va pouvoir suivre l'intégralité de son contrat initial. En cas de problème (Disponibilité de cours, chevauchement,...) l'étudiant modifie avec l'aide du responsable SGM son contrat d'études pour respecter au mieux les objectifs pédagogiques prévus à l'INSA. Ce contrat final est validé par le Responsable des Relations Internationales correspondant à son année (RRI). Pour les départs en 4<sup>ème</sup> année, si un cours important n'est pas disponible, l'étudiant devra le travailler par lui-même au cours de l'année. **Ce cas doit rester exceptionnel.**

Le jury du département SGM est souverain. Il étudie, au plus tard au jury de Septembre, tous les résultats des étudiants ayant effectué un échange. Comme pour les autres étudiants restés en France, il décide du passage en année supérieure, du redoublement, de l'exclusion.

## **Pense-bête**

### *Avant de partir :*

- Assurez-vous de l'accord de l'université d'accueil et du département SGM.
- Vérifiez votre visa et votre assurance santé, rapatriement.
- Décidez un ami à être votre contact privilégié pour vous régler d'éventuels problèmes en France.

### *En arrivant :*

- Finalisez dans les plus brefs délais votre contrat d'études avec le RRI.
- Envoyez votre contrat d'études final au RRI et au secrétariat.
- Donnez vos coordonnées personnelles lors de votre séjour (adresse, téléphone, mail...)

### *Avant de revenir :*

- Passer d'éventuels rattrapages sur place.
- Faire le tour des enseignants pour vous assurer que vous aurez bien une note.
- Si vous avez fait un projet, assurez-vous que vous aurez bien l'attestation de projet demandée.
- Vérifier que vos coordonnées en France et celle de SGM sont connues.

### *En revenant :*

- Rédiger votre rapport de retour d'échange académique.
- Assurez-vous que la secrétaire RI a bien reçu tous les documents relatifs à votre échange avant le Jury de fin d'année.

## **Vue d'ensemble de la démarche :**

On ne donnera pas ici de dates précises (voir le [passeport](#) pour ça) mais de grandes étapes.

- **1- Réunion SGM**  
Cette réunion a lieu fin-septembre/début-octobre, sous forme de questions/réponses avec tous les intéressés (3SGM, 4SGM)
- **2- Journée Internationale INSA**  
Elle se déroule en général en octobre. C'est le top départ. Vous y trouverez des conférences sur les différentes destinations, des stands par pays/universités, l'information sur les bourses, les procédures ...
- **3 – Inscription sur le site MoveOn (octobre)**  
Les candidats à un échange pour l'année scolaire suivante s'inscrivent sur le site MoveOn et mentionnent deux vœux de destination (Pays + Université).
- **4 – Affichage des statistiques INSA et modification des vœux (novembre)**  
Les statistiques de toutes les demandes sont affichées. Pendant quelques jours, vous avez la possibilité de changer vos vœux.  
Les RRI du département vous conseilleront lors de cette étape en organisant des réunions pour ces destinations « à problème ». En général, au retour des vacances de Noël cette phase est terminée.
- **5 – Contrat d'études**  
Vous devez fournir un contrat d'études (liste de cours) validé par le RRI de SGM pour compléter votre dossier.

- **6 – Réunion IDI et Pré-choix de candidats**

En janvier, la commission IDI (Interface Département International) qui rassemble tous les responsables des échanges des département de l'INSA, se réunit pour sélectionner les candidats retenus pour des destinations qui imposent un choix précoce de candidats et des dossiers particuliers. C'est le cas des réseaux GE3, GE4, ISEP pour les USA, des accords Ontario Rhône-Alpes pour le Canada, ou encore du réseau CREPUQ des universités du Québec, de Singapour et de l'Australie.

- **7 – Jury du premier semestre**

Ce jury peut formuler un premier avis sur votre demande d'échange et peut s'opposer à un départ.

- **8 – 3<sup>ème</sup> vœux**

Ceux qui ont eu un avis favorable mais ni leur premier, ni leur deuxième vœux peuvent soit annuler leur demande d'échange, soit choisir parmi les destinations encore disponible. Le contrat d'études est à refaire. Cette étape se fait généralement en étroite relation avec le RRI qui vous guidera pour une nouvelle destination.

- **9 – Attente des avis des universités étrangères**

- Ces dernières répondent en moyenne entre Avril et Mai mais certaines réponses peuvent trainer jusqu'en Juin.

- Plus de 95 % des dossiers sont acceptés par les universités partenaires. Si un dossier est refusé, avec l'étudiant concerné, on étudie les destinations encore disponibles.

- **10 – Décision du Jury de fin d'année**

Ce jury prend les décisions (ce n'est plus un avis) concernant les départs en échange.

- **Il est important de noter que même si votre dossier a été accepté par une université étrangère, le jury peut toujours vous interdire le départ.** A titre d'exemple un élève avec un avis très favorable au premier semestre, qui ne ferait plus rien au deuxième, serait interdit de départ.

- **11- Départ**

Si tous les feux sont au vert, vous pouvez partir et la note pour les partants vous concerne

...